

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 23 août 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir

**Argumentation du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM sur deux enjeux préalables,
aux fins de l'audience des 4 et 6 septembre 2018.**

Chère Consœur,

Il fait plaisir au Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM de déposer sous pli son argumentation sur les enjeux préalables spécifiés par la Régie aux paragraphes 23-26 de sa [Décision D-2018-109](#) et précisés dans sa [lettre A-0012](#), aux fins de l'audience des 4 et 6 septembre 2018 au présent dossier.

Nous remercions Énergir d'avoir déposé ses argumentations sur ces deux sujets hier le 22 août 2018.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par

l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).